

SCP Emmanuel GASSMANN - Gilles PEPE - Patrice GILLES, Commissaires de Justice Associés 24 quai des Bons Enfants - BP 10389 -88010 EPINAL Cedex

Tel: 03.29.82.41.58 - Fax: 03.29.82.61.74 etude@huissier-gpg.fr - www.huissier-gpg.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES CATALOGUE

Vente du vendredi 17 mai 2024 à 14:30

Lieu: 29, rue Charles De Gaulle - 88160 LE THILLOT

- CONDITIONS DE VENTE -RESTAURANT - LICENCE IV - PIZZERIA - SALON DE THE -Visite le 17/05/2024 de 14h à 14h 30

www.huissier-gpg.fr, https://www.moniteurlive.com//fr/v/13698

Les conditions de vente sont régies uniquement par le droit français. Les acheteurs ou les mandataires de ceux-ci acceptent que toute action judiciaire relève de la compétence exclusive des tribunaux français. Les diverses dispositions des conditions générales de vente sont indépendantes les unes des autres. La nullité de l'une quelconque de ces dispositions n'affecte pas l'applicabilité des autres. Le fait de participer à la présente vente aux enchères publiques implique que tous les acheteurs ou leurs mandataires, acceptent et adhérent à toutes les conditions ci-après énoncées. La vente est faite au comptant et conduite en Euros.

Les objets vendus seront livrés dans l'état où ils se trouvent présentement, aucune réclamation n'étant admise ultérieurement à l'adjudication et notamment sans aucune garantie quelle qu'elle soit. Cette vente aura lieu aux frais, risques et périls de l'adjudicataire sans garantie aucune, notamment de l'état de désignation, d'époque, de force, de puissance, de nombre, etc., et sans recours possible contre qui que ce soit, et pour quelque cause que ce soit et sans qu'aucune réclamation puisse être admise une fois l'adjudication prononcée ; Les actions en responsabilité civile à l'encontre des officiers vendeurs se prescrivent par cinq ans.

Une exposition publique préalable ayant permis, en outre, aux amateurs de se rendre compte de l'état et de la nature des objets proposés, de les examiner ou de les faire examiner par toute personne à leur convenance afin d'enchérir en connaissance de cause. Les indications orales ou écrites étant purement facultatives et indicatives, les objets d'occasion ayant toujours subi des altérations, des détériorations, dégradations, dues à l'usage ou à l'ancienneté, et des réparations de fond, c'est-à-dire non visible au premier examen, ou de surface. Les quantités sont indiquées à titre purement indicatif. En conséquence de ce qui précède, les adjudicataires n'auront aucune action, soit en résolution, soit en dommages et intérêts, soit en diminution de prix, à exercer contre le requérant pour quelque raison que ce soit, soit d'éviction, soit de défauts apparents, soit même de défauts cachés. Les reproductions au catalogue ou sur Internet des oeuvres ou biens sont aussi fidèles que possible, une différence de coloris ou de tons étant néanmoins possible. Les dimensions et poids ne sont donnés qu'à titre indicatif.

Toute personne souhaitant participer aux enchères est tenue, au moment de sa première adjudication, de remettre a l'Officier Vendeur, une plaquette numérotée, en échange d'un document justifiant de son identité (CNI, passeport, extrait Kbis), d'un justificatif de domicile (facture EDF/GDF, téléphone fixe et mobile, quittance de loyer) et d'un chèque de garantie de 500 € à l'ordre de l'officier vendeur ou d'une caution de 500€ en espèces;

LES ENCHÈRES TÉLÉPHONIQUES

La prise en compte et l'exécution des enchères téléphoniques est un service gracieux rendu par l'officier vendeur. À ce titre, notre société n'assumera aucune responsabilité si la liaison téléphonique est interrompue, n'est pas établie ou tardive. Bien que l'officier vendeur soit prêt à enregistrer les demandes d'ordres téléphoniques au plus tard jusqu'à la fin des horaires d'Expositions, elle n'assumera aucune responsabilité en cas d'inexécution au titre d'erreurs ou d'omissions en relation avec les

N° Lot J	N° Article	Description	Estim.Bas	Estim. Haut
----------	------------	-------------	-----------	-------------

ordres téléphoniques.

Les lots adjugés sont et demeurent aux risques et périls des adjudicataires, et ce, dès l'adjudication prononcée.

Elle se fera au plus offrant et dernier enchérisseur après trois criées successives. S'il est établi que deux ou plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente sur le même lot, et réclament en même temps cet objet après le prononce du mot " Adjugé ", le lot sera remis aux enchères et tout le public sera admis à enchérir de nouveau :L'objet disputé sera adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur.

L'adjudicataire paiera au comptant le prix de l'adjudication TTC majoré de

- Frais de vente Judiciaire : 14,28 %

correspondant aux émoluments de l'officier vendeur et à la T.V.A. Chaque adjudicataire recevra une facture détaillée laissant apparaître la désignation du bien, le montant de l'adjudication, le montant des frais et le montant de la TVA.

Les paiements en espèces sont plafonnés à 1000€ frais et taxes compris pour les particuliers et professionnels

Il est conseillé aux acheteurs d'obtenir de leur banque une lettre accréditive pour la valeur avoisinant le montant de leur achat ou de régler par carte bancaire ou virement SEPA.

En cas de paiement par chèque non certifié par l'adjudicataire, le retrait des objets pourra être différé jusqu'à encaissement certain. Les clients non-résidents en France ne pourront prendre livraison de leurs achats qu'après un règlement bancaire SWIFT. Tout adjudicataire devra, en attente du bordereau définitif et récapitulatif, remettre un chèque de provision et de garantie ou un acompte suffisant en espèces. A défaut de ce qui précède ou en cas de difficulté dont seul l'officier vendeur sera juge, le lot pourra être remis en vente immédiatement ou ultérieurement sur folle enchère, sans mise en demeure ni d'aucune autre formalité, aux frais, risques et périls de l'adjudicataire défaillant. L'Huissier de Justice Officier Vendeur se réserve expressément le droit de réclamer les chèques certifiés, un accréditif de banque ou toutes autres références. En cas de règlement par un chèque non visé pour provision, si celui-ci n'est pas honoré, la procédure de folle enchère et de remise en vente pourra être poursuivie ultérieurement. L'Huissier de Justice Officier Vendeur se réserve expressément le droit de ne délivrer les lots qu'après encaissement effectif du chèque crédité à son compte, d'empêcher ou d'arrêter tout commencement de démontage ou d'enlèvement avant régularisation. La vente est réputée nulle si le défaut de paiement aux conditions requises ci-dessus est constatée par l'Huissier de Justice Officier Vendeur au moment de la vente ou juste après celle-ci dans le délai de 48 heures. L'objet restant la propriété du vendeur qui ne pourra contester la nullité de l'adjudication.

Les acquéreurs devront prendre possession dés l'enchère du lot qui leur aura été attribué et devra l'enlever immédiatement.

En tout état de cause, l'officier vendeur dispose d'un droit de rétention sur tous les lots adjugés et dont le prix total (frais inclus) ne lui a pas été intégralement réglé. L'enlèvement des véhicules ne peut s'opérer qu'une fois le règlement effectué. L'enlèvement doit intervenir au plus tard LE JOUR QUI SUIT LA VENTE. Passé ce délai, des frais de gardiennage seront facturés par l'officier-Vendeur à l'adjudicataire. Le magasinage n'engage pas la responsabilité de l'officier Ministériel Vendeur à quelque titre que ce soit;

La vente étant faite aux risques et périls de l'adjudicataire, qui se chargera de procéder aux mises en conformités des matériels vendus aux réglementations en vigueur en la matière, et notamment le contrôle technique automobile le cas échéant. Afin d'enlever le véhicule, l'adjudicataire doit obligatoirement avoir souscrit préalablement une assurance automobile. A compter de la mise à disposition, l'adjudicataire est soumis à la réglementation applicable en matière de code de la route, de transport privé ou public, de réglementation du travail, en ce qui concerne les matériels qui doivent être mis en conformité, et à toutes les obligations légales liées à l'utilisation du véhicule ou matériel.

L'enlèvement doit se faire avec les précautions d'usage. l'officier vendeur ne pouvant en aucun cas et sous aucun prétexte être tenu responsable des dégâts et dommages de quelque nature causés,tant aux locaux qui doivent être remis en état sous la conduite de l'architecte propriétaire, qu'aux objets et ce, à l'occasion de l'enlèvement, du démontage ou du transport des lots adjugés. Si des sociétés sous traitantes interviennent, celles-ci doivent être assurées et immatriculées Les démontages n'interviendront qu'après purges des machines et chaudières réalisées par la société désignée par l'Huissier de Justice Officier Vendeur. Les sociétés intervenantes sur site devront justifiées de contrat de travail pour leurs salariés. Tout bien adjugé devra être enlevé par l'adjudicataire. Un dépôt de garantie pourra être exigé pour cette phase de démontage et enlèvement.

A défaut du paiement immédiat de l'enchère, le lot adjugé sera revendu sans désemparer sur folle enchère dans le mois

suivant, et si le prix de la deuxième adjudication n'est pas au moins égal à celui du fol enchérisseur, ce dernier restera redevable de la différence constatée en moins, il ne saura prétendre à aucune indemnité si l'adjudication sur folle enchère est supérieure à sa première adjudication.

Dispositions communes aux livraisons dans l'Union Européenne et aux exportations hors de l'Union Européenne :

Le paragraphe suivant ne concerne que les biens annoncés " vendus avec TVA ". L'exportation ne peut se faire que lorsque la voiture est annoncée VENDUE AVEC ORIGINAL DE CARTE GRISE en cas de vente volontaire et certificat des caractéristiques en cas de vente judiciaire. Cette mention signifie qu'elle sera disponible et non qu'elle sera immédiatement remise. DES LA CARTE GRISE REMISE, l'exportation est obligatoire dans les 30 jours maximum tant pour l'union européenne que pour tous les autres pays ; passé ce délai, l'exportation ne peut plus faire l'objet du remboursement de la TVA.

Livraisons dans l'Union Européenne :

Obligation de donner immédiatement au moment de la vente son numéro de TVA intra-communautaire, avec justificatif de validité, qui doit figurer dès l'édition sur le bordereau faisant office de facture. Cette mesure est cependant insuffisante pour le remboursement de la TVA, l'acheteur devant justifier de l'exportation vers un autre état membre. Pas de remboursement possible si un de ces documents est manquant et toujours dans les limites du délai de UN MOIS. Le remboursement de TVA interviendra dans les 2 mois suivant la remise des justificatifs à l'Officier Vendeur seulement par chèque bancaire au nom de l'acquéreur.

Exportations hors de l'union européenne:

L'acquéreur non communautaire doit signaler, immédiatement après la vente, son intention d'exporter et dispose généralement d'en délai de 30 jours à compter de la vente adresser à l'Officier Vendeur l'exemplaire " 3 " du document " EX 1 " visé par les bureaux de douanes de sortie du territoire et d'entrée du bien. Il est obligatoire que ces documents " EX 1 " fassent apparaître l'Officier Vendeur comme expéditeur. Le remboursement de TVA interviendra dans les 2 mois suivant la remise des justificatifs à l'Officier Vendeur seulement par chèque bancaire au nom de l'acquéreur.

N° Lot	J	N° Article	Description	Estim.Bas	Estim. Haut
1		R1354-1	10 tables 60/120 cm, 8 tables carrés 60/60 cm, une table ronde et 37 chaises, 6 banquettes et une grande banquette 350 cm	500	1500
2	•	R1354-2	Un meuble de bar hors accessoires avec plonge et rince verres	100	500
3	•	R1354-3	Un lave-verres de marque Elettrobar modèle E35	90	150

N° Lot	J	N° Article	Description	Estim.Bas	Estim. Haut
4		R1354-4	Un ordinateur avec tour et écran	60	100
5	•	R1354-5	Un meuble vitrine bas trois portes année 2008 environ	180	300
6	•	R1354-6	Un réfrigérateur de marque Listo	30	50
7	•	R1354-7	Une cave à vin de marque Samsung	100	150
8	•	R1354-8	Une cave à vin mixte ambiant et frais de marque Tefcold	200	400
9	•	R1354-9	Un ensemble de verres environ 200 verres	50	80

N° Lot	J	N° Article	Description	Estim.Bas	Estim. Haut
10	•	R1354-10	Un ensemble de décorations de salle	20	50
11	O	R1354-11	Trois extincteurs	30	300
12		R1354-12	Deux chaises enfant	20	50
13		R1354-13	Un meuble inox neutre deux portes coulissantes 280/70 de marque Ilsa avec emplacement vide	180	300
14	O	R1354-14	Un réfrigérateur	50	100
15	O	R1354-15	Un four micro onde de marque Whirlpool	15	50
)		. ,		* O O

N° Lot	J	N° Article	Description	Estim.Bas	Estim. Haut	
16		R1354-16	Un meuble haut inox deux portes coulissantes de marque Ilsa 200/60	90	200	
17	•	R1354-17	Un couteau à pain	5	20	
18		R1354-18	Un batteur de marque Cosy Life	40	70	
19		R1354-19	Une étagère 90/10 inox	20	50	
20	•	R1354-20	Un robot coupe modèle R 301 Ultra , 3,7 litres	100	150	
21	•	R1354-21	Un support et commande pour contrôles hygiène avec imprimante de marque Brother QI 820	100	200	

N° Lot	J	N° Article	Description	Estim.Bas	Estim. Haut
		R1354-22	Un meuble vitrine froid positif. 160 cm	110	180
22			On meable vicine nota positif. 100 cm		
23		R1354-23	Une machine sous vide Vacuum 2010 de marque Orved	200	400
24	•	R1354-24	Chambre froide négative de marque Liebherr modèle profiLine 513 litres	150	250
25	•	R1354-25	Une chambre froide de marque Liebherr deux portes inox froid positif , 1380 litres	250	400
26	•	R1354-26	Un support poubelle	5	20
27	•	R1354-27	Une armoire à pharmacie et une étagère	5	20

N° Lot	J	N° Article	Description	Estim.Bas	Estim. Haut
		R1354-28	-	140	240
28		K1354-20	Une plonge inox 160/70 un bac	140	240
29	O	R1354-29	Un support de four	40	80
30		R1354-30	Un piano 6 éléments gaz avec 4 feux gaz, deux plaques, un	200	800
			bain marie, (friteuse et plancha Hs) 280 cm environ (ayant subi un incendie, pour pièce et à vérifier)		
31		R1354-31	Une hotte 280 cm environ avec groupe aspiration extérieur	90	150
32	(R1354-32	Un tour avec marbre, ne fonctionne plus trois portes inox,	40	100
				Agent day	
33	•	R1354-33	Un ensemble saladette pour bacs gastro ne fonctionne pas	10	20

N° Lot	J	N° Article	Description	Estim.Bas	Estim. Haut
	I	R1354-34	Un laminoir vertical pour pâtons à pizza de marque Irol	130	250
34			On familion vertical pour patoris a pizza de marque noi	130	230
35	•	R1354-35	Un four à pizza de marque Cuppone Donatello, deux bouches électriques, 140/70/100	400	2000
36	•	R1354-36	Un pétrin spirale de marque Mecnosud modèle TS25AD année 2022 ,	400	1200
37	•	R1354-37	Un meuble inox neutre deux portes de marque Ilsa 160/60	120	180
38		R1354-38	Une table inox deux tiroirs de marque Ilsa 80/60	90	140
39	•	R1354-39	Une saladette 15 bacs et deux portes réfrigérée de marque Métro CHR, 80/60	180	300

Vente N 13301 3 du 17/03/2024 - 14/10						
N° Lot	J	N° Article	Description	Estim.Bas	Estim. Haut	
40		R1354-40	Deux étagères suspendues	60	100	
41	•	R1354-41	Une plonge inox un bac avec flexible et espace poubelle 180/70	110	180	
42	(R1354-42	Une étagère inox 90/40	30	70	
43	•	R1354-43	Un lave batterie de marque Winterhalter modèle GS 501	100	300	
44	O	R1354-44	Deux étagères alu avec plateaux pvc	80	120	
45	•	R1354-45	Ustensiles de cuisine 12 casseroles moules, 7 cils de poules, saladiers, casseroles faitout bacs pvc	50	100	

N° Lot	J	N° Article	Description	Estim.Bas	Estim. Haut
46		R1354-46	Un stock d'emballages (cartons pizza,)	50	100
47		R1354-47	Un congelateur de marque Indesit 160 cm	60	120
48		R1354-48	Chambre froide positive de marque Franstal 352 litres	120	180
49		R1354-49	Une machine à laver de marque Bosch	80	120
50		R1354-50	Une baie de brassage avec sono	40	50
51	•	R1354-51	Stock boisson et vin dix bouteilles	100	150

Vente N° 193GPG du 17/05/2024 - 14H30

N° Lot	J	N° Article	Description	Estim.Bas	Estim. Haut
52		R1354-52	Un mixer de marque Robot Coupe	80	150
53	•	R1354-53	Ventilateurs	30	60
54	•	R1354-54	Une terrasse avec 10 tables rectangulaires, 4 tables carrées, 40 chaises, résine tressée	300	500
55	•	R1354-55	Bacs à fleur	50	100
56	•	R1354-56	Une licence IV - BAR TAFALAR - Le Romelie - Commune de Le Thillot	3000 IV UU 245E	5000